



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# > Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Journée de l'inspection

Lycée BALAVENNE – jeudi 28 septembre 2017

De 9 h 30 à 17 h

 @acrennes

 ac-rennes.fr

## Ordre du jour

- *Bilan de rentrée pour la formation CAP AEPE ;*
- *Présentation du calendrier de la formation par les équipes pédagogiques ;*
- *Échanges et mutualisation sur les stratégies pédagogiques choisies par chaque équipe pour l'élaboration du plan de formation ;*
- *Finalisation du livret de formation ;*
- *Questions diverses.*



<b>9 h 30</b>	<b>Tour de table</b> <b>Présentation des équipes pédagogiques, répartition des enseignements professionnels, emploi du temps classe</b> <b>Effectifs de rentrée</b>
<b>10 h 15</b>	<b>Présentation du calendrier de formation pour chaque établissement</b> <b>Échanges et mutualisation sur les stratégies pédagogiques choisies par chaque équipe pour l'élaboration du plan de formation</b>
<b>11 h 15</b>	<b>Synthèse et bilan</b> <b>Rappel des préconisations pour la construction du plan de formation</b>
<b>11 h 45</b>	<b>Questions diverses</b>
<b>12 h 15</b>	<b>Repas</b>



- 13 h 30**    **L'alternance intégrative :**
- Rappel du cadre réglementaire des périodes de formation en milieu professionnel
  - La co-formation : définition des objectifs spécifiques de stage, préparation et l'exploitation des PFMP
- 15 h 30**    **Le suivi des périodes de formation en milieu professionnel : finalisation du livret de formation**
- 16 h 30**    **Synthèse et bilan**
- 17 h**        **Clôture de la journée**

➤ La stratégie globale de formation = démarche dans laquelle les séquences de travail, programmées en équipe pédagogique, s'enchaînent dans le temps en respectant une évolution logique et partagée pour la construction collective des compétences.

## Une démarche qui implique...

- Un travail et un suivi en équipe pluridisciplinaire
- Une cohérence d'ensemble du projet de formation (du sens pour les élèves)
- L'utilisation d'outils numériques partagés pour la construction, la traçabilité du projet de formation et le suivi des apprenants
- Une réflexion préalable à la détermination des objectifs de formation en PFMP
- Une volonté d'innovation dans la démarche didactique et pédagogique
- L'évaluation et l'autoévaluation des compétences dans chaque modalité de formation

## ➤ Une approche par compétence

- Une compétence permet de faire face à une situation complexe et nouvelle, en l'identifiant et en construisant une réponse adaptée. Cette réponse n'est pas puisée dans un répertoire de réponses préprogrammées
- La compétence repose sur la mobilisation, l'intégration, la mise en réseau d'une diversité de ressources internes (connaissances, capacité, attitudes) mais aussi externes
- La compétence est située, elle s'effectue dans une situation donnée, dans le but d'agir
- Conséquences pour l'enseignement : recentrage sur les processus d'apprentissage plutôt que les contenus d'enseignement

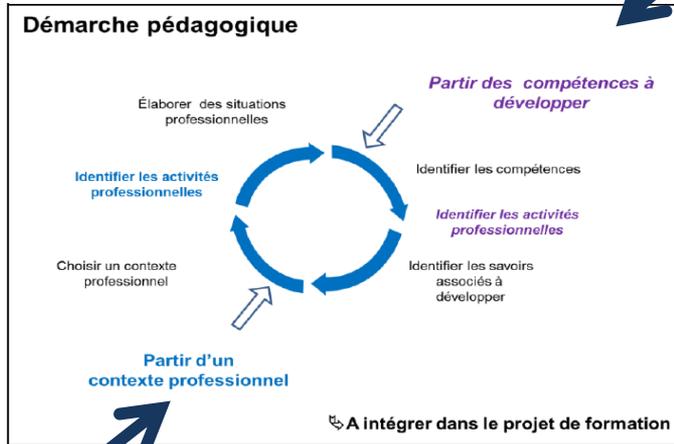
## ➤ Une approche par compétence

*(comment ?)*

- En identifiant les compétences mises en œuvre lors de la conception des activités
- En explicitant les compétences attendues aux élèves
- En développant leurs capacités à s'autoévaluer
- En fournissant des outils de suivi des compétences, avec différents degrés de maîtrise
- En proposant des aides lors de la réalisation des tâches complexes, et des outils pour la remédiation
- En ménageant des temps pour la différenciation : aides pour les uns et approfondissements pour les autres
- En individualisant au maximum les apprentissages : par exemple, lors des corrections de contrôles

# Méthodologie

Deux méthodes possibles...



## Partir des compétences :

L'équipe repère, dans le référentiel, les compétences à développer et détermine les activités à mettre en œuvre.

*A partir de ces choix, l'équipe rédige le contexte professionnel et construit les situations professionnelles. Ces dernières doivent clairement faire apparaître les activités demandées à l'élève. Les savoirs associés à développer sont identifiés pour chaque compétence et activité.*

## Partir d'un contexte professionnel :

L'équipe pédagogique identifie les activités professionnelles à réaliser et construit les situations professionnelles. Elle repère ensuite les compétences et les savoirs associés nécessaires aux activités



<b>Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel</b>	<b>Compétences communes transversales :</b>
	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
	T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
	T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
<b>Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel</b>	T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
	T5 - Organiser son action
	<b>Compétences communes de réalisation :</b>
	RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
<b>Compétences spécifiques aux secteurs d'activité</b>	RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
	RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
	RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
	RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
	RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
<b>Compétences spécifiques aux secteurs d'activité</b>	RS3 - Négocier le cadre de l'accueil
	RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
	RS5 - Elaborer des repas

## Le référentiel de compétences

Pour chaque compétence, identification

- des performances attendues en situation professionnelle
- des critères d'évaluation
- des connaissances à mobiliser en situation professionnelle
- des indicateurs d'évaluation

Exemple :

T2. Adopter une posture professionnelle adaptée			
➤ Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Respecter l'altérité de l'enfant et de sa famille	Absence de jugement	Les droits de l'enfant Notion d'évolution sociologique de la famille : <ul style="list-style-type: none"> <li>- rôle des parents ;</li> <li>- différentes formes de famille (famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale) ;</li> <li>- vulnérabilité des familles (précarité, famille migrante, parents en situation de handicap)</li> </ul>	Présenter les principes relatifs aux droits de l'enfant Dans une situation donnée, <ul style="list-style-type: none"> <li>repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre de l'accueil des enfants</li> </ul>
Respecter les règles professionnelles applicables au contexte	Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels	Les stéréotypes de genre concernant les professionnels et les enfants Principe de laïcité Notions et repères d'éthique et de déontologie <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secret professionnel et les conditions de sa levée, discrétion professionnelle, secret partagé,</li> <li>- Les valeurs, les normes et les règles professionnelles</li> </ul> Notion juridique de responsabilité (civile et pénale)	appliquer les règles déontologiques notamment la confidentialité et le secret professionnel partagé appliquer les obligations liées à sa fonction : <ul style="list-style-type: none"> <li>en relation avec les parents : respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif, respect de la vie privée,</li> <li>en relation avec la structure d'accueil : respect du projet éducatif et du règlement intérieur (projet d'accueil)</li> </ul>



- Pour la maîtrise d'une compétence, certains savoirs associés des autres compétences doivent être mobilisés

## Exemple :

+ savoirs associés des compétences :

*T1 : identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel*

*T2 : prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention*

*T2 : adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle*

*T5 : organiser son action*

T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement			
➤ Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Créer une situation d'échange avec la famille  Favoriser le dialogue, l'expression, la coopération de la famille  Favoriser les échanges entre les familles  Adopter une attitude bienveillante, rassurante et respectueuse de la famille	Respect des règles déontologiques  Qualité de l'écoute, du questionnement, de la reformulation	Les situations de communication entre les familles et les professionnels	Dans une situation donnée, <ul style="list-style-type: none"> <li>analyser la variété des situations de communication</li> <li>expliciter les fonctions de la communication</li> <li>repérer les facteurs qui influencent la communication entre les personnes (facteurs favorisant, freins)</li> <li>proposer des attitudes adaptées face à une situation de communication orale difficile</li> </ul>
➤ Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Discerner les informations à transmettre  Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses interventions  Participer à une réunion de travail	Respect des règles déontologiques  Transmission de messages pertinents aux membres de l'équipe  Utilisation appropriée d'outils de communication  Utilisation d'un langage et d'un vocabulaire professionnels  Formulation claire d'un problème à résoudre, d'une information à communiquer	Les formes de communication et les outils de communication professionnelle	Énoncer les mécanismes essentiels de la communication appliqués aux relations de travail : collègues, supérieurs hiérarchiques...  Dans une situation donnée : <ul style="list-style-type: none"> <li>identifier la diversité des formes de communication (écrite, orale, visuelle)</li> <li>utiliser les outils de communication usuels</li> </ul>

# (rappels) Préconisations pour la construction du plan de formation

## ➤ Une répartition des compétences et des savoirs en 3 blocs

<p>EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT</p>	<p>ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES</p>	<p>T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte</p>
		<p>T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée</p>
	<p>PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE</p>	<p>RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné</p>
		<p>RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant</p>
<p>EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF</p>	<p>INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT- PARENTS- PROFESSIONNELS</p>	<p>T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant</p>
		<p>T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement</p>
	<p>EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE</p>	<p>RS 1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant</p>
	<p>EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM</p>	<p>RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle</p>
<p>EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL</p>	<p>EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS</p>	<p>T5 - Organiser son action</p>
		<p>RS3 - Négocier le cadre de l'accueil</p>
		<p>RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant</p>
		<p>RS5 - Elaborer des repas</p>



BLOCS DE COMPETENCES		PROPOSITION DE REPARTITION		
		1ère année	2ème année	TOTAL
BLOC 1	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	300	200	500
BLOC 2	EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	36	37,5	93,5
		20		
BLOC 3	EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	120	187,5	307,5
TOTAL		476	425	901

## > La prise en compte du cadre national pour l'accueil du jeune enfant

- La charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
- Les 10 principes pour accueillir les jeunes enfants et leurs familles, de la naissance à trois ans

<..\..\CAP AEPE NATIONAL\CPC CAP PE\-- plan petite enfance\TEXTE CADRE CAP PE\Cadre national pour l'accueil du jeune enfant.pdf>



## **CAP AEPE = socle commun aux formations des professionnel.le.s de la petite enfance**

### **Evolution des contenus d'enseignement**

- renforcement du contenu éducatif en l'adaptant aux nouveaux besoins (prise en compte de l'évolution des savoirs)
- des compétences accrues en matière d'activités d'éveil et d'animation ;
- sensibilisation à l'échange régulier avec chaque parent, aux enfants en situation de handicap, aux nouvelles formes de parentalité, à l'égalité filles -garçons, à la lutte contre les stéréotypes.



- *Les principes*
- *Rappel du cadre réglementaire des périodes de formation en milieu professionnel*
- *La co-formation : définition des objectifs spécifiques de stage, préparation et l'exploitation des PFMP = travaux de groupe*

## ➤ *Rappel du cadre réglementaire des périodes de formation en milieu professionnel*

### **Principes :**

- Seize semaines sur l'ensemble de la formation pour un cycle de deux ans dont au minimum 8 semaines en année de terminale
- Complémentarité des lieux
  - établissements et services d'accueil de la petite enfance
  - le domicile privé de l'assistant maternel agréé (AMA) et les maisons d'assistants maternels,
  - les organismes de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

## ➤ Rappel du cadre réglementaire des périodes de formation en milieu professionnel

### Des exigences :

Pour les candidats de la formation initiale sous statut scolaire :

Au moins huit semaines de formation en milieu professionnel sont obligatoirement effectuées en dernière année de formation :

- une période d'une durée minimale de 4 semaines est réalisée en école maternelle ou EAJE ou ACM (moins de 6 ans) ;
- une autre période d'une durée minimale de 4 semaines est réalisée en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans.

S2 – EP1 : évaluation  
en milieu  
professionnel

**PRENDRE SOIN ET  
ACCOMPAGNER  
L'ENFANT DANS LES  
ACTIVITES DE LA VIE  
QUOTIDIENNE**

Adopter une posture  
professionnelle  
adaptée

Réaliser des soins  
du quotidien et  
accompagner  
l'enfant dans ses  
apprentissages

Appliquer les  
protocoles liés à la  
santé de l'enfant

Les candidats sont évalués au cours de l'une ou de l'autre PFMP de la dernière année de formation d'une durée minimum de quatre semaines en EAJE.

## ➤ *Rappel du cadre réglementaire des périodes de formation en milieu professionnel*

### Des exigences :



Pour les PFMP qui se déroulent au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- l'assistant maternel est agréé par le conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans ;
- l'assistant maternel a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22 février 2017) ou est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.



Pour les PFMP qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- délivrance de l'agrément pour les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans ;
- le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22 février 2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans ;
- ou le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

## La co-formation : définition des objectifs spécifiques de stage, préparation et l'exploitation des PFMP

<u>Travaux de groupe</u>		
<b>G1 – PFMP en EAJE</b>	<b>G2 – PFMP en Ecole maternelle</b>	<b>G3 – PFMP chez un.e Assistant.e maternel.le</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sélectionner trois (sous) compétences du référentiel en lien avec le contexte d'exercice professionnel ;</li> <li>▪ Situer la place de la PFMP</li> <li>▪ Cibler des objectifs spécifiques de la PFMP en lien avec les (sous) compétences choisies</li> <li>▪ Identifier les pré-requis avant le départ en PFMP ;</li> <li>▪ Préciser les modalités d'exploitation des éléments recueillis (qui fait quoi ? comment ?)</li> <li>▪ Formaliser les consignes destinées aux élèves) pour le départ en PFMP (ou éventuellement un document de recueil d'information, d'observation).</li> </ul>		

Présentation des travaux  
à partir de 15 h

## La co-formation : définition des objectifs spécifiques de stage, préparation et l'exploitation des PFMP

### CAP AEPE

Restitution des travaux de groupe – Retour pour le 16 octobre – [laurence.lechat@ac-rennes.fr](mailto:laurence.lechat@ac-rennes.fr)

Composition du groupe de travail :	Nom – prénom	Courriel :
Lieu de PFMP :	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> Assistant.e maternel.le	
Place de la PFMP dans la progression :		
Compétences du référentiel sélectionnées	☞ ☞ ☞	
Pré requis avant départ en PFMP :		
Objectifs <u>spécifiques</u> de la PFMP : <i>(en lien avec les compétences ciblées)</i>		
Modalités d'exploitation des éléments recueillis <i>(qui fait quoi ? comment ?)</i>		
Consignes destinées aux élèves avant le départ en PFMP <i>(éventuellement document de recueil d'information, d'observation).</i>		



[..\..\LIVRET DE FORMATION\version sept 2017 livret AEPE RENNES .docx](#)



## Synthèse et bilan

Merci de votre attention